DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LE CAYLAR

34520

LE CAYLAR le 25 septembre 2026.

COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 septembre 2026.

Date de convocation : 14/09/2026
Date d'affichage : 14/09/2026

Présents : Alexandra AVAZERI, André BERTRAND, Benoît CAMBON, Jérôme CLARISSAC, Françoise MARTIN-DUPE, Audrey POUZENS, Cécile PY, Vincent TARDIEUX, Jean TRINQUIER.
Absents excusés: Christelle DE OLIVEIRA pouvoir Jean TRINQUIER, Lucas MIALANE, pouvoir Jérôme CLARISSAC.

Secrétaire de séance : CLARISSAC Jérôme.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

En début de séance, le Maire propose au conseil municipal d'inscrire à l'ordre du jour :

- Décision modificative
- Travaux Rue du Stade et Camp Laurier

Adopté à l'unanimité.

---

1 – TOITURE D'UN BÂTIMENT COMMUNAL

Jérôme CLARISSAC informe le conseil municipal de la nécessité de refaire la toiture du bâtiment de l'ancienne DDE .
Le devis de l'entreprise BONNEFOUS est retenu pour un montant HT de 22 157 €.

Vote à l'unanimité.

2 – FIABILISATION DES LOCAUX D'HABITATION

M le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Direction des Finances Publiques. Il est proposé de prendre en compte des éléments de confort qui ne sont pas intégrés à la base foncière.

Vote à l'unanimité.

3 – SUBVENTIONS FESTIVAL DU ROC CASTEL

A la suite des échanges au conseil municipal du 5 juin, M le Maire propose une subvention de 1 000 € pour l'Association Larzac Village d'Europe. Une discussion a lieu.

Vote :1 contre, 2 abstentions

4 – VIDÉO PROTECTION

Jérôme CLARISSAC présente le projet qui fait suite à la commission patrimoine du 6 mai 2026. Il détaille les solutions techniques envisagées. Vincent TARDIEUX ajoute que cela est nécessaire pour la sécurité de nos commerces et de nos habitants, et cohérent avec notre label Village-Etape .
Le Maire propose une assistance par RMO (devis 600 €) pour effectuer les démarches auprès de la Préfecture, ainsi que pour les demandes de subvention.

Adopté à l'unanimité.

5 – ACHAT DE BANCS ET DE TABLES

Il est proposé d'acquérir 3 tables de pique nique. Le devis de Berger Burger est retenu pour 290 €.

Vote à l'unanimité.

6 – INSTAURATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, une indemnité horaire pourra être versée aux fonctionnaires territoriaux appartenant aux catégories B et C.
La rémunération est multipliée par 1,25 pour les quatorze premières heures supplémentaires, 1,27 pour les suivantes dans la limite de 25 heures.

Vote à l'unanimité ;

7 – RUE DU STADE ET CAMP LAURIER

M le Maire rappelle que ce projet n'avait pas été retenu l'année précédente par manque de crédits. Cette année le projet est retenu. Le plan de financement se présente comme suit :

- Rue du Stade = 78 404 € HT
- Camp Laurier = 44 833 € HT

Total HT = 123 237

Subventions :

- Département = 28 000 €
- Etat = 35 254 €

63 254 €

Autofinancement = 59 983 €.

Vote à l'unanimité.

8 – ESCALIER PÔLE DE SANTÉ

M. le Maire informe le conseil municipal de la détérioration des escaliers extérieurs du pôle de santé, qu'il y a lieu de restaurer.
Le devis de l'entreprise Théron >Métiers du Fer est retenu pour 3 276 € HT.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h 30.